

Projet de loi 15

Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

Services au privé

Ce que dit le projet de loi

1- Le projet de loi permet à Santé Québec **d'encadrer et de coordonner l'activité des établissements privés** et de certains prestataires de services du domaine de la santé et des services sociaux (article 1). Il établit clairement que **l'offre de services de santé de Santé Québec peut être fournie par des établissements publics ou par des établissements privés** (article 2).

2- L'agence peut coordonner et soutenir, notamment par des subventions, **l'offre de services par les établissements privés** (article 23).

3- Le projet de loi prévoit que le président et chef de la direction de Santé Québec peut, s'il estime que le temps d'attente pour un service spécialisé est déraisonnable, mettre en place des mécanismes particuliers d'accès permettant **de rendre ce service autrement** (article 194). Après des consultations appropriées par le PDG et après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement, il est prévu que le ministre **peut assumer le coût de tout service obtenu dans un centre médical spécialisé non participatif** ou à l'extérieur du Québec.

4- Santé Québec peut également **conclure des ententes** entre des établissements hospitaliers et des cabinets privés de professionnel, des laboratoires ou des centres médicaux spécialisés afin de leur **confier la prestation de certains services médicaux spécialisés** et ainsi améliorer l'accessibilité à ces services (article 452).

Pourquoi est-ce pertinent?

Dans un contexte où les listes d'attente s'accumulent, nous croyons que le patient a le droit d'obtenir ses soins de santé dans un délai raisonnable, un délai qui n'aggrave pas sa situation de santé, ni ne lui cause davantage d'inconvénients dans sa vie quotidienne. En intégrant le privé dans l'offre de soins tel que le prévoit le projet de loi 15, le patient bénéficie ainsi davantage d'une liberté de choisir ses soins, qu'ils proviennent du système public ou privé, et ce, sans qu'il ait à déboursier de sa poche.

D'ailleurs, si les coûts sont assumés par le gouvernement, la population québécoise ne voit pas de différence à se faire soigner par le public ou le privé, [selon un sondage Léger réalisé en mars 2022](#). Ce même sondage soutenait d'ailleurs que la population estime que le gouvernement devrait favoriser l'intégration de soins par des entreprises privées à l'intérieur de la couverture de l'assurance-maladie.

On augmente ainsi les options qui s'offrent aux patients, on rend le réseau plus fluide et on augmente la qualité des soins offerts aux patients.

Craintes sur la qualité?

Plusieurs commentateurs émettent des doutes sur la pertinence du privé en santé, soulignant qu'il n'est pas prouvé que le privé est aussi sinon plus efficace que le public.

Pourtant, le privé est déjà présent et réussi à offrir de bons services, des soins adéquats, rapides et efficaces.

Les Groupes de médecine familiale (GMF), par exemple. Voilà un bon exemple d'une institution privée que plusieurs ont déjà côtoyé pour y rencontrer leur médecin. Les omnipraticiens y côtoient les spécialistes et, ensemble, ils permettent d'assurer une couverture complète des soins de santé. Ceux qui ont la chance de pouvoir y rencontrer leur médecin pourront témoigner de l'efficacité de ces institutions.

Ajoutons à cela les Centres médicaux spécialisés (CMS). Voilà un autre exemple de partenariat entre le privé (CMS) et les hôpitaux publics. En y effectuant majoritairement des chirurgies d'un jour, les CMS ont permis et continuent de réduire considérablement les listes d'attente en chirurgie que le

réseau a accumulées. On y développe même de plus en plus des interventions en oncologie. Cette alliance entre le privé et le public est une autre façon d'améliorer l'accès aux soins.

Soulignons que les pharmacies, des entreprises privées, contribuent de plus en plus à l'amélioration de la fluidité du réseau, offrant les services de première ligne permettant de libérer la charge du réseau.

Un chemin déjà tracé

Ces exemples démontrent bien que le privé en santé a déjà effectué un chemin appréciable dans le réseau de la santé. Il démontre déjà des résultats concrets qui nous permettent d'offrir un spectre de soins toujours plus étendu pour mieux répondre aux besoins des patients. La volonté des acteurs du privé en santé n'est pas de cannibaliser le réseau, mais bien de soutenir et de désengorger le réseau pour améliorer la qualité et l'accessibilité aux soins pour toute la population.